

Appel de propositions

Action concertée « Programme thématique »

Les impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent

Concours 2011-2012

proposé par

Le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
et

Le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FORSC)

À SOULIGNER

Volets offerts :	projets de recherche, synthèses des connaissances, soutien aux équipes en émergence
Durée :	variables selon les types de programme
Montant :	voir modalités dans le document
Lettre d'intention :	mercredi 25 mai 2011 à 16 h
Demande de financement :	mercredi 28 septembre 2011 à 16 h

Fonds de recherche
sur la société
et la culture

Québec 


 Appel de propositions

TABLE DES MATIÈRES

Objectifs	p. 2
Contexte	p. 3
Besoins de recherche retenus pour le concours 2011-2012	p. 4
Axe 1 Développement de NOUVELLES connaissances sur les impacts des jeux de hasard et d'argent	
Axe 2 La prévention primaire et secondaire des jeux de hasard et d'argent	
Axe 3 Le traitement pour les joueurs aux prises avec des problèmes liés aux jeux de hasard et d'argent	
Axe 4 Les politiques publiques et l'offre de jeu	
Conditions du concours et de la subvention	p. 7
Volets offerts dans ce concours	p. 8
Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation	p. 10
Demande de financement : contenu et critères d'évaluation	P. 12
Procédure d'évaluation scientifique et annonce des résultats	P. 16
Dates du concours et début de la période de subvention	p. 17
Renseignements	p. 17
Annexe 1 : Dépenses admissibles pour projets et synthèse de connaissances	p. 19
Annexe 2 : Dépenses admissibles pour les projets de soutien aux équipes de recherche	p. 20
Annexe 3 : Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires	p. 21

OBJECTIFS

La communauté scientifique¹ est invitée à répondre à cet appel de propositions qui s'inscrit dans le *Programme de recherche sur les Impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent* en répondant aux besoins de recherche établis pour le présent concours. Les objectifs de ce programme sont :

- d'accroître le nombre, la qualité et la pertinence des recherches réalisées sur les jeux de hasard et d'argent et les problématiques associées ;
- d'inciter les chercheurs de tous les domaines à réaliser des recherches portant sur des thèmes jugés prioritaires pour le Québec en lien avec les impacts des jeux de hasard et d'argent, et à proposer des pistes de solution favorisant la décision et l'intervention ;

¹ Le masculin servant de genre épïcène en français, son emploi dans ce document n'a aucune connotation discriminante.



Appel de propositions

- de susciter ou de consolider des alliances entre les chercheurs intéressés à se concerter pour la réalisation de projets de recherche sur cette thématique ;
- de développer de nouveaux champs ou objets de recherche sur les jeux de hasard et d'argent et les problématiques associées;
- de mettre à la disposition des chercheurs des moyens pour leur permettre de concevoir et de mettre en place des stratégies de diffusion et de transfert des résultats de la recherche adaptées aux « publics » interpellés par les résultats de la recherche (communauté scientifique, milieux de l'intervention, instances chargées de l'élaboration de politiques, de programmes de prévention et de traitement).

CONTEXTE

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), en collaboration avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC), sollicite la communauté scientifique afin de soutenir le développement des connaissances nécessaires à la prise de décision gouvernementale dans le domaine des jeux de hasard et d'argent. Les orientations et le suivi des activités du programme de recherche et des priorités de ce concours sont établis par le MSSS avec la collaboration d'un Comité interministériel de la recherche sur les jeux de hasard et d'argent.

La présente édition du programme s'appuie non seulement sur les besoins exprimés par ces partenaires gouvernementaux mais également sur les propositions issues du colloque international sur la thématique tenu à Montréal en septembre 2009. Ce colloque visait notamment à faire un bilan de l'état de la recherche sur le sujet mais également à identifier les avenues de recherche à privilégier au cours des années à venir, sur la base des acquis de la recherche, de l'intervention ainsi que sur les besoins émergents. Globalement, les constats du Colloque et la multitude de questions qui y sont soulevées illustrent le fait que plusieurs thématiques de recherche dans ce domaine en sont encore à l'état d'émergence. Ce programme s'appuie également sur les propositions issues du document de l'Association des Centres de Réadaptation en Dépendance du Québec (ACRDQ) : « Guide de bonnes pratiques et offre de services de base². »

Afin de disposer de données adéquates, il y est réaffirmé l'importance de l'alignement nécessaire des priorités de recherche avec les besoins les plus urgents à combler pour les décideurs et les intervenants du Québec, l'importance de cerner davantage les multiples facteurs liés à l'apparition et à la persistance des problèmes de jeu, de poursuivre la recherche sur les profils des joueurs ainsi que sur la comorbidité afin d'assurer la mise en place d'interventions appropriées. Il faut également travailler sur les démarches méthodologiques afin de s'assurer que les données à la base de toutes les interventions s'avèrent cohérentes, fiables et concordantes. Parallèlement, il s'avère important de poursuivre le questionnement sur les indicateurs permettant de juger des impacts du jeu et de faire l'évaluation des interventions afin d'en assurer l'adéquation et l'efficacité. Finalement, dans une perspective de prévention en santé publique il faut maintenir le questionnement sur des modèles d'encadrement afin d'assurer une offre et des pratiques de jeux responsables.

² ACRDQ : *Les services en jeu pathologique dans les centres de réadaptation en dépendance : guide des bonnes pratiques et offre de services de base*. Québec, 2009. <http://www.acrdq.qc.ca/upload/doc/doc274.pdf>.



Appel de propositions

Les réflexions, préoccupations et conclusions issues du colloque et des travaux de l'ACRDO s'inscrivent en concordance avec les orientations du MSSS qui sont présentées entre autres dans son *Offre de service en dépendances 2007-2012* qui vise à offrir des services adéquats aux personnes aux prises avec des problèmes liés aux jeux de hasard et d'argent et aux problématiques associées. L'offre de service favorise l'émergence d'une vision cohérente et partagée des services pour réduire la prévalence et la gravité des problèmes de dépendance, dont le jeu pathologique.

Les groupes spécifiquement visés par cet appel de propositions sont : les joueurs à risque et leurs proches, les joueurs d'appareils de loterie vidéo (ALV), les personnes présentant des problématiques associées (dépression, anxiété, consommation de drogues, d'alcool, etc.), les utilisateurs de jeux de hasard et d'argent par internet et de jeux en émergence (poker), les jeunes³, les personnes âgées et les communautés culturelles.

Les chercheurs intéressés à déposer une demande sont invités à consulter la liste⁴ des projets de recherche qui ont été financés dans le cadre du programme de recherche portant sur les impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent depuis 2002.

BESOINS DE RECHERCHE RETENUS POUR LE CONCOURS 2011-2012

Une première synthèse générale qui se dégagait du colloque de septembre 2009 concluait à la nécessité de privilégier une approche multidimensionnelle dans la recherche et la prévention sur le jeu et l'intervention auprès des joueurs problématiques. Cette approche multidimensionnelle, communément connue sous le nom d'approche écologique, reconnaît l'importance de décrire, d'expliquer et de prédire le phénomène du jeu à partir de facteurs individuels, de facteurs relationnels, de même que de facteurs de l'environnement physique, social et sociopolitique ainsi que des facteurs biologiques ou psychologiques. Elle suppose aussi d'aborder les modèles d'intervention en se basant sur les mêmes dimensions.

Étant donné la complexité des problèmes à l'étude, le programme reconnaît la nécessité de s'inscrire dans une perspective écologique tout en favorisant des approches méthodologiques *quantitatives et qualitatives*. Les projets de recherche peuvent donc se développer selon une des deux approches ou privilégier une intégration des deux. On reconnaît aussi l'importance de privilégier des schèmes transversaux et longitudinaux. Ces deux méthodologies complémentaires permettent de générer des connaissances spécifiques pertinentes pour l'avancement des connaissances sur la question.

Les besoins de recherche retenus pour le concours 2011-2012 s'inscrivent dans l'esprit de cette réflexion et s'articulent autour de cinq axes⁵ et les candidats doivent préciser, dans le formulaire, l'axe principal et le ou les sous-axes correspondants à leur projet :

³ Voir les résultats de *L'enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire, 2006*, publié par l'Institut de la statistique du Québec, (www.stat.gouv.qc.ca) rendu public le 22 novembre 2007 http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/pdf2007/Tabac_Alcool2006.pdf.

⁴ Cette liste est disponible dans le site Web du FQRSC (<http://www.fqrsq.gouv.qc.ca/fr/recherche-expertise/projets/projets-actions-concerrees.php>). Elle est également disponible dans le site Web du MSSS - <http://dependances.gouv.qc.ca/index.php?aid=35&PHPSESSID=63c01fdcc9ba1d09f062d7e389947543> sous les rubriques : Problèmes sociaux / Jeu pathologique / Études et recherches).

⁵ En raison d'un moratoire au sein du gouvernement portant sur le développement de tout nouveau système d'information, les projets dont les objectifs porteraient sur le développement d'un tel système ne sont pas admissibles.



Appel de propositions

Axe 1 – Développement de NOUVELLES connaissances sur les impacts des jeux de hasard et d'argent

- 1.1 Poursuivre les études sur les nouvelles formes de jeux et de leur potentiel addictogène en mettant un accent particulier sur l'ensemble du domaine du jeu par Internet ;
- 1.2 Documenter, définir et comprendre la cyberdépendance et son lien possible avec le jeu pathologique ;
- 1.3 En lien avec les jeux de hasard et d'argent, comparer des trajectoires des différentes dépendances, depuis des modèles de consommation sans risque à la dépendance avec comorbidité ;
- 1.4 Poursuivre l'étude des déterminants (facteurs protecteurs et facteurs de risque) du jeu, en mettant l'accent sur les éléments peu touchés à ce jour dans la littérature ;
- 1.5 Élaborer des modèles explicatifs ou prédictifs qui intègrent et clarifient le rôle des dimensions suivantes en lien avec l'adoption, l'aggravation et la problématisation des comportements de jeu soit la dimension environnementale (physique) et la dimension géographique (ruralité-urbanité; composition démographique; défavorisation; disponibilité et accessibilité), les dimensions sociales, psychologiques et biologiques ;
- 1.6 À travers des études psychométriques, développer et valider des mesures relativement aux habitudes de jeu des enfants, des adolescents, des adultes et des personnes âgées, qui permettront de repérer les joueurs problématiques, d'évaluer cliniquement le seuil de dépendance et éventuellement d'intervenir.

Axe 2 - La prévention primaire et secondaire des jeux de hasard et d'argent

- 2.1 Développer et évaluer des programmes de prévention secondaire⁶ pour contrer l'aggravation des problématiques liées au jeu ;
- 2.2 Évaluer l'efficacité et l'efficience de programmes de prévention primaire⁷ et secondaire déjà développés.

Axe 3 - Le traitement pour les joueurs aux prises avec des problèmes liés aux jeux de hasard et d'argent

- 3.1 Comprendre les implications neuropsychologiques des habitudes de jeu de hasard et d'argent auprès des joueurs ;
- 3.2 Évaluer des pratiques et des instruments afin d'améliorer la compréhension de la problématique et la qualité des interventions auprès des joueurs pathologiques et de leur entourage ;

⁶ La prévention secondaire: Ensemble d'actes destinés à diminuer la prévalence d'une maladie, donc à réduire sa durée d'évolution. Intervient dans le dépistage de toutes les maladies et comprend le début des traitements de la maladie. (Organisation mondiale de la santé)

⁷ La prévention primaire: Ensemble des actes destinés à diminuer l'incidence d'une maladie, donc à réduire l'apparition des nouveaux cas. En agissant en amont cette prévention empêche l'apparition des maladies, elle utilise l'éducation et l'information auprès de la population. Dans cette ligne de prévention, la prévention primale vise à assurer une bonne santé primale (santé pendant la période primale de l'individu, qui va de la conception jusqu'au premier anniversaire). (Organisation mondiale de la santé)

Appel de propositions

- 3.3 Explorer les méthodes et moyens permettant de mieux atteindre les joueurs pathologiques et d'augmenter le taux de consultation et la persistance au traitement ;
- 3.4 Évaluer les effets comparatifs croisés des programmes de traitement visant d'autres dépendances et ceux visant les problèmes de jeu des joueurs pathologiques.

Axe 4 - Les politiques publiques et l'offre de jeu

- 4.1 Développer des études sur le jeu responsable, l'éthique publique, la gouvernance et le rôle de l'État ;
- 4.2 Analyser l'impact de l'offre des jeux en ligne par l'État ou de toute nouvelle offre de jeu.

**Axe 5 – Développement d'une typologie des jeux au Québec
(MAXIMUM D'UN PROJET FINANCÉ SOUS CET AXE : 75 000 \$)**

Cet axe vise à documenter l'offre de jeux au Québec en examinant les caractéristiques intrinsèques à chacune de ses grandes composantes. Le recours à une approche sociologique, anthropologique ou multidisciplinaire pour l'examen de ces caractéristiques permettrait notamment, d'améliorer les connaissances quant aux fonctions sociales et aux rôles qu'occupent les jeux au sein de la société. L'évolution des notions de risques, de dangerosité et de pathologie associées aux jeux pourraient également être documentée et examinée. À terme, le projet devrait permettre de dresser une liste de critères visant à classer les jeux et à déterminer, dans une perspective de santé et sécurité publique, leur position relative les uns par rapport aux autres. Une attention particulière sera accordée à la typologie des jeux de hasard et d'argent.

Au terme des financements accordés dans le cadre de ce programme, il est attendu, en plus des nouvelles connaissances produites, que des pistes d'action ou d'interventions soient proposées pour favoriser l'aide à la décision et l'appropriation par les milieux.

AFIN D'AMÉLIORER LA PERTINENCE DE LEUR PROPOSITION, LES DEMANDEURS DEVRONT FAIRE LA DÉMONSTRATION :

- que leur projet ou leur programmation concerne des dimensions non étudiées sur cette thématique ;
- que leur projet ou leur programmation est en lien avec l'un ou plusieurs axes décrits ci-dessus – l'omission de faire ce lien dans la demande peut avoir pour conséquence de rendre la proposition non pertinente ;
- que leur projet ou leur programmation est orienté(e) vers des retombées ou des pistes de solution applicables pour les décideurs ou les intervenants, en lien avec l'objet de leur étude ;
- que leur équipe est de nature multidisciplinaire, c'est-à-dire qu'elle regroupe des personnes dont les expertises se situent dans deux disciplines ou plus ou, si tel n'est pas le cas, que cela soit bien justifié ;



Appel de propositions

- que leur projet ou programmation cible un ou plusieurs des groupes reconnus comme étant plus vulnérables ;
- que la démarche de recherche s'inscrit dans une perspective comparative, canadienne et internationale (lorsque le projet ou la programmation s'y prête) ;
- qu'ils font preuve d'une grande préoccupation pour l'innovation et le transfert des connaissances afin d'éclairer la décision et l'intervention autour de la thématique des impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent.

CONDITIONS DU CONCOURS ET DE LA SUBVENTION

La description du programme Actions concertées de recherche et de ses règles est disponible à l'adresse web suivante :

http://www.fqrcs.gov.qc.ca/fr/subventions/programme_actions_concertees.php

- Cette Action concertée permettra d'offrir des subventions sous différents volets : projets de recherche, équipes en émergence et synthèses de connaissances.
- Le début de la période de subvention est établi au 1^{er} février 2012 et la date de fin est variable selon les volets. Pour les subventions, le rapport final doit être déposé au plus tard trois mois après la fin de la période de subvention. Les montants prévus par volet sont présentés au tableau de la page [9](#).
- La subvention devra être utilisée pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation de la programmation ou du projet de recherche.
- En conformité avec les [Règles générales communes des fonds de recherche du Québec](#), chaque chercheur ne pourra déposer qu'une seule demande par volet, à titre de chercheur principal.
- Cette Action concertée s'adresse aux chercheurs d'université, de collège et aux chercheurs d'établissement (CE) qui peuvent agir à titre de responsable de la demande.
- Cette Action concertée répond aux règles établies par le Fonds dans son [programme Actions concertées](#) quant à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles⁸, au respect de la propriété intellectuelle⁹, aux montants alloués et aux périodes d'attribution. Les règles d'admissibilité des chercheurs et des étudiants de même que la définition des statuts sont aussi présentées dans le [programme Actions concertées](#).
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le document [programme Actions concertées](#). Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d'évaluation de pertinence et d'évaluation scientifique sont précisées.
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre du programme *Actions concertées*, le chercheur ou le boursier qui recevra un financement **doit** participer aux **rencontres de suivi** prévues dans le programme. À ces rencontres sont conviés les

⁸ Voir Annexe 1 et 2.

⁹ Voir Annexe 3.

Appel de propositions

chercheurs financés, les partenaires de l'Action concertée et un ou des membres du Fonds. Elles sont organisées par le FORSC et permettent de faire part de l'évolution des travaux de recherche et de mettre à profit les résultats auprès des partenaires de cette Action concertée. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention ou de la bourse. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention.

- Les chercheurs financés dans le cadre de ce concours devront avoir une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées auprès des publics les plus susceptibles de bénéficier de ces retombées. Dans cet esprit, le Fonds a développé le Guide 1 : 4 : 20¹⁰ que les chercheurs devront utiliser pour la présentation de leur rapport final. Puisque l'ajout d'annexes est prévu, toutes les informations complémentaires pourront également faire partie du rapport. Celui-ci doit être remis en format électronique.
- À l'instar de tout projet de recherche, les bénéficiaires d'une subvention à la suite de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article, communication, que la recherche a été subventionnée par le ministère de la Santé et des Services sociaux en collaboration avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture dans le cadre du programme *Actions concertées*. Un rappel sera fait par le Fonds aux bénéficiaires d'un octroi afin que cette condition soit remplie, y compris lors des présentations faites au moment des rencontres de suivi et sur le rapport final.
- **Les chercheurs de collègue** inscrits dans une demande de subvention à titre de membres réguliers peuvent bénéficier d'un montant statutaire de 7 000 \$ et demander un dégaragement de leur tâche d'enseignement en vertu du *Programme pour le dégaragement de la tâche d'enseignement des chercheurs de collègue*¹¹.

VOLETS OFFERTS DANS CE CONCOURS

Type de financement	Volets	Durée	Montants maximums
Fonctionnement pour la réalisation de la recherche	Projets de recherche *	2-3 ans	150 000 \$
	Synthèses de connaissances	1 an	25 000 \$
Infrastructure ** (financement relié à l'élaboration d'une programmation de recherche)	Soutien d'équipe de recherche en émergence (universitaire ou partenariat)	2 ans	Montant de base : ¹² 30 000 \$ /an Montants optionnels : Max : 25 000 \$/an

* Sauf pour l'axe 5 où un seul projet pourra être financé, avec un maximum de **75 000 \$**.

** Un **maximum** de 2 équipes en émergence seront retenues dans ce volet.

Définition des volets

Projets de recherche

¹⁰ Guide pour la rédaction du rapport scientifique conçu à l'intention des décideurs, gestionnaires et intervenants (1 : 4 : 20) <http://www.fqsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/rapport-AC.pdf>

¹¹ http://www.fqsc.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme.php?id_programme=7

¹² L'ensemble des informations précisant les particularités d'une équipe en émergence, la nature de l'aide financière et les critères d'admissibilité pour une équipe sont disponibles à : http://www.fqsc.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme.php?id_programme=5

Appel de propositions

Seront soutenus sous ce volet les projets qui, menés individuellement ou par un ensemble de chercheurs et en lien avec les priorités, sont les plus susceptibles de conduire à une percée sur le plan du développement des connaissances ou qui explorent de nouvelles approches, perspectives ou hypothèses de manière à éviter la redondance de travaux qui ne représentent que des variations sur un même thème. Dans tous les cas, les propositions doivent faire preuve d'une grande préoccupation pour l'innovation et le transfert des connaissances afin d'éclairer les décideurs et les intervenants. Les chercheurs qui présenteront une demande, de même que leurs co-chercheurs, doivent satisfaire aux conditions pour l'un ou l'autre des statuts suivants : CHU, CHUN, CRU, CRUN, CHUT, CHC, CHCT, CE. Pour connaître les conditions d'admissibilité pour ce volet, consultez le programme *Actions concertées* ainsi que son annexe pour la définition des statuts.

Synthèses de connaissances

La synthèse critique de connaissances vise à inventorier et à offrir une analyse critique des connaissances scientifiques et des données issues des milieux de pratique (s'il y a lieu) pour l'un ou l'autre des thèmes de recherche identifiés comme étant prioritaires dans le présent appel de propositions. Cette synthèse vise à faire le point sur l'état des connaissances disponibles, mais offre également un cadre d'analyse critique des recherches récentes de manière à dégager des pistes de réflexion utiles tant pour les chercheurs que pour les décideurs et les intervenants. Pour connaître les conditions d'admissibilité pour ce volet, consultez le programme *Actions concertées*.

Soutien aux équipes de recherche (en émergence seulement)

Le financement pour une équipe en émergence, vise les chercheurs intéressés à se concerter pour former une équipe en vue de mettre en place une programmation de recherche. Ce financement d'élaboration de programmation de recherche donne aux chercheurs un moyen de s'organiser et de se mobiliser autour d'une thématique (dans le cadre de ce programme c'est la thématique des jeux de hasard et d'argent) pour participer éventuellement à la compétition comme équipe en fonctionnement au sein des programmes réguliers du FQRSC.

Le financement dans ce volet vise à appuyer l'élaboration **d'une programmation** de recherche afin de :

- soutenir l'approfondissement de thèmes de recherche qui nécessitent un effort concerté en lien avec les jeux de hasard et d'argent ;
- maximiser les retombées théoriques - enseignement et recherche - et les retombées pratiques - application et innovation ;
- permettre aux chercheurs et à leurs partenaires, le cas échéant, de se doter d'une infrastructure partagée ;
- accroître la capacité de recherche en facilitant la poursuite concomitante de plusieurs projets ;
- optimiser les conditions de formation et d'encadrement des étudiants de 2^e et de 3^e cycles ;
- créer des occasions de participation et d'intégration pour des stagiaires postdoctoraux et des nouveaux chercheurs ;
- contribuer à la formation d'étudiants de 1^{er} cycle en les impliquant dans la réalisation d'activités de recherche, quand le contexte s'y prête.

La programmation de recherche réfère à un ensemble de projets, à divers stades de réalisation, construits en fonction d'un découpage thématique ou conceptuel qui permet

Appel de propositions

d'explorer et d'approfondir un thème ou des questions de recherche selon diverses dimensions, divers angles d'analyse ou diverses approches méthodologiques. Pour savoir si l'équipe s'inscrit dans une configuration universitaire ou en partenariat, prière de se référer au site web du FQRSC.

LETTRE D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les personnes intéressées par l'opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique de la lettre d'intention dans le site Web du Fonds à l'adresse suivante : www.fqrsq.gouv.qc.ca situé dans la rubrique « *Mon dossier électronique et curriculum vitae* ». À cette étape, seul le curriculum vitae du chercheur principal (volets projets de recherche, équipes en émergence et synthèses de connaissances) est exigé. Il doit aussi être complété sur le formulaire prévu à cet effet ([CV commun canadien](#)¹³), également disponible dans le site Web du FQRSC.

La lettre d'intention est une étape éliminatoire et est assortie d'un seuil global de passage de 70%. Pour plus d'information quant à la préparation de la lettre d'intention et à l'évaluation de pertinence, se référer aux règles du [programme Actions concertées](#). Les critères d'évaluation pour les lettres d'intention sont les suivants :

Critères	Indicateurs	Pondération
Projets de recherche		
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions ; Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions. 	50 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions		10 points
Nature des retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Applicabilité des résultats attendus ; Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances. 	30 points
Diffusion et transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Ampleur et qualité du plan de diffusion et de transfert des connaissances. 	5 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> Implication et degré de collaboration des partenaires de l'<i>Action concertée</i>, des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche. 	5 points

¹³ <http://www.cvcommun.net/>

Appel de propositions

Critères	Indicateurs	Pondération
Soutien aux équipes <i>universitaires</i> de recherche en émergence		
Adéquation de la programmation de l'équipe au présent appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence de la programmation par rapport à la thématique du présent appel de propositions ; Pertinence de la programmation par rapport aux objectifs et besoins identifiés dans l'appel de propositions. 	50 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions		10 points
Nature des retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Impact potentiel des retombées de la programmation pour l'orientation et l'application de politiques et programmes publics et pour l'avancement des connaissances. 	30 points
Diffusion et transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Ampleur et qualité du plan de diffusion et de transfert des connaissances prévu. 	5 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> Implication et degré de collaboration des partenaires de l'<i>Action concertée</i>, des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats des projets en lien avec la programmation de recherche. 	5 points

Critères	Indicateurs	Pondération
Soutien aux équipes de recherche <i>en partenariat</i> en émergence		
Adéquation de la programmation de l'équipe au présent appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence de la programmation par rapport à la thématique du présent appel de propositions ; Pertinence de la programmation par rapport aux objectifs et besoins identifiés dans l'appel de propositions. 	50 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions		10 points
Nature des retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Impact potentiel des retombées de la programmation pour l'orientation et l'application de politiques et programmes publics et pour l'avancement des connaissances. 	30 points
Diffusion et transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Ampleur et qualité du plan de diffusion et de transfert des connaissances prévu. 	5 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> Implication et degré de collaboration des partenaires de l'<i>Action concertée</i>, des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats des projets en lien avec la programmation de recherche. 	5 points



Appel de propositions

Critères	Indicateurs	Pondération
Synthèses des connaissances		
Adéquation du projet aux objectifs et besoins identifiés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence du projet par rapport aux objectifs du présent appel de propositions ; Réponse du projet aux besoins inscrits dans le présent appel de propositions. 	50 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions		10 points
Nature des retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Applicabilité des résultats attendus ; Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances. 	25 points
Diffusion et transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Ampleur et qualité du plan de diffusion et de transfert des connaissances prévu, notamment auprès des partenaires de l'action concertée. 	15 points

Les recommandations du comité de pertinence chargé d'évaluer les lettres d'intention seront transmises au comité d'évaluation scientifique. Les chercheurs devront tenir compte des commentaires et suggestions faits à cette étape ou justifier dans la demande leur choix de ne pas le faire.

DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les chercheurs invités à déposer une demande complète doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique, situé dans la rubrique « **Mon dossier électronique et curriculum vitae** », dans le site Web du Fonds à l'adresse suivante : (www.fgrsc.gouv.qc.ca). L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70%. Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :


Appel de propositions

Critères	Indicateurs	Pondération
Projets de recherche		
Qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude par le biais de la recension critique (10 pts) • L'adéquation de la perspective théorique et de la méthodologie en lien avec les questions de recherche (15 pts) • La rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données (15 pts) • La contribution du projet pour l'avancement des connaissances dans le domaine (10 pts) 	50 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%.
Capacité scientifique de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> • L'adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications et subventions) (10 p) • La présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche proposée (10 pts) 	20 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • La prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) • La qualité de la stratégie de transfert pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche (5 pts) • La qualité et le degré d'implication des milieux partenaires (5 pts) • L'importance des retombées attendues pour la société et plus spécialement pour le développement et le renouvellement de politiques ou de pratiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (5 pts) 	20 points
Contribution à la formation	<ul style="list-style-type: none"> • La qualité de la stratégie d'encadrement et des activités prévues pour les étudiants pour enrichir leur formation (5 pts) • L'intégration des étudiants au projet (ainsi que des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant) et la nature des tâches leur étant confiées (5 pts) 	10 points


 Appel de propositions

Critères	Indicateurs	Pondération
Soutien aux équipes de recherche <i>universitaire</i> en émergence		
Valeur ajoutée de la subvention	<ul style="list-style-type: none"> La valeur ajoutée de la subvention demandée pour la mise en commun des expertises en vue du développement d'une programmation de recherche (10 pts) 	10 points
Qualité du plan de développement	<ul style="list-style-type: none"> Le réalisme du plan de développement de l'équipe et de la programmation de recherche (7 pts) La démonstration de l'efficacité des moyens envisagés et des activités de concertation projetées par les chercheurs pour construire une programmation (8 pts) 	15 points
Qualité scientifique de la programmation à développer	<ul style="list-style-type: none"> La pertinence scientifique du thème choisi pour l'avancement des connaissances (12 pts) La cohérence de la problématique, des objectifs et des axes envisagés en vue d'une exploration systématique du thème (13 pts) 	25 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%.
Compétence des membres de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> La capacité du responsable scientifique de mener à bien les activités de programmation et de concertation prévues (7 pts) La complémentarité des expertises des chercheurs et l'avancement différencié en carrière des chercheurs qui formeront l'équipe (7 pts) La compétence scientifique des chercheurs qui formeront l'équipe (6 pts) 	20 points
Retombées du programme de recherche	<ul style="list-style-type: none"> Les impacts potentiels de la programmation en regard du renouvellement des pratiques, programmes et politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (6 pts) La prise en compte des commentaires du comité de pertinence (7 pts) La pertinence et la qualité de la stratégie de diffusion et de transfert des connaissances, y compris auprès des partenaires de l'Action concertée (7 pts) 	20 points
Formation à la recherche	<ul style="list-style-type: none"> La pertinence de la stratégie de formation à la recherche de l'équipe (3 pts) La qualité des activités de formation développées pour les étudiants et la qualité des ressources mises en leur disposition pour enrichir leur formation (4 pts) L'intégration des étudiants au projet (ainsi que des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant) et la nature des tâches leur étant confiées (3 pts) 	10 points

Appel de propositions

Critères	Indicateurs	Pondération
Soutien aux équipes de recherche <i>en partenariat</i> en émergence		
Valeur ajoutée de la subvention	<ul style="list-style-type: none"> La valeur ajoutée de la subvention demandée pour la mise en commun des expertises en vue du développement d'une programmation de recherche (10 pts) 	10 points
Qualité du plan de développement	<ul style="list-style-type: none"> Le réalisme du plan de développement de l'équipe et de la programmation de recherche (5 pts) La démonstration de l'efficacité des moyens envisagés et des activités de concertation projetées par les chercheurs pour construire une programmation (10 pts) 	15 points
Qualité scientifique de la programmation à développer	<ul style="list-style-type: none"> La pertinence scientifique du thème choisi pour l'avancement des connaissances et pour le développement d'applications pratiques en lien avec les besoins identifiés dans l'appel de propositions (7 pts) La cohérence de la problématique, des objectifs et des axes envisagés en vue d'une exploration systématique du thème (8 pts) 	15 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%
Compétence des membres de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> La capacité du responsable scientifique et du coresponsable partenaire de mener à bien les activités de programmation et de concertation prévues (7 pts) La complémentarité des expertises des chercheurs et des partenaires et l'avancement différencié en carrière des chercheurs qui formeront l'équipe (8 pts) 	15 points
Retombées du programme de recherche	<ul style="list-style-type: none"> Les impacts potentiels de la programmation en regard du renouvellement des pratiques, programmes et politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (6 pts) La prise en compte des commentaires du comité de pertinence (7 pts) La pertinence et la qualité de la stratégie de diffusion et de transfert des connaissances, y compris auprès des partenaires de l'Action concertée (7 pts) 	20 points
Qualité du partenariat	<ul style="list-style-type: none"> L'adéquation de la programmation de recherche aux besoins et aux objectifs des partenaires de recherche; (7 pts) Les bénéfices mutuels attendus de la recherche en partenariat, par les chercheurs et les partenaires de recherche, sur les plans scientifique et pratique (8 pts) 	15 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%
Formation à la recherche	<ul style="list-style-type: none"> La pertinence de la stratégie de formation à la recherche de l'équipe (3 pts) La qualité des activités de formation développées pour les étudiants et la qualité des ressources mises en leur disposition pour enrichir leur formation (4 pts) L'intégration des étudiants au projet (ainsi que des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant) et la nature des tâches leur étant confiées (3 pts) 	10 points


 Appel de propositions

Critères	Indicateurs	Pondération
Synthèses des connaissances		
Qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> La stratégie d'approche de la question et la rigueur de l'analyse documentaire (15 pts) La capacité de la démarche à dégager les points forts et les lacunes des travaux scientifiques sur le thème étudié et à cerner de nouvelles pistes de recherche ou d'intervention (15 pts) La contribution de la synthèse à l'avancement des connaissances (15 pts) 	45 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%.
Capacité scientifique de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> La présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche proposée (15 pts) L'adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (10 pts) 	25 points
Stratégie de diffusion et de transfert	<ul style="list-style-type: none"> La qualité et le caractère novateur de la stratégie de diffusion et de transfert pour l'appropriation des connaissances par les différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche (8 pts) La prise en considération des partenaires de l'Action concertée et des partenaires du milieu dans le plan de diffusion et de transfert (7 pts) 	15 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> La prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) Les retombées potentielles du projet par rapport au renouvellement des pratiques, programmes et politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (5 pts) 	10 points
Contribution à la formation	<ul style="list-style-type: none"> La qualité de la stratégie d'encadrement et des activités prévues pour les étudiants pour enrichir leur formation (2 pts) L'intégration des étudiants au projet (ainsi que des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant) et la nature des tâches leur étant confiées (3 pts) 	5 points

PROCÉDURE D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET ANNONCE DES RÉSULTATS

Le Fonds entend soutenir une recherche de qualité, utiliser d'une manière responsable les fonds publics et faire preuve d'impartialité lorsqu'il attribue, par voie de concours, des subventions et des bourses, en procédant à l'évaluation rigoureuse¹⁴ des demandes qu'il reçoit. Il accorde donc une grande attention au recrutement des évaluateurs et au fonctionnement des comités d'évaluation. Les demandes de subventions et les demandes de bourses sont évaluées par des comités de pairs multidisciplinaires. Les membres de ces

¹⁴ Pour une description détaillée du processus d'évaluation du FQRSC, consultez le Compendium du processus d'évaluation par les pairs disponible dans le site Web du FQRSC à l'adresse suivante : <http://www.fqsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/bourses/compendium.pdf>



Appel de propositions

comités, qu'ils soient du Québec, du Canada ou d'ailleurs, sont choisis sur la base de l'adéquation de leur expertise avec les demandes qui sont déposées et de leur expérience en matière de recherche subventionnée et d'évaluation. Au besoin, le comité pourra s'appuyer sur des évaluations produites par des experts externes. Les comités d'évaluation s'acquittent rigoureusement de leur responsabilité, notamment en tenant compte des traditions de recherche dans les diverses disciplines concernées et en examinant le réalisme et l'exactitude des budgets de chacune des demandes recommandées. Lors de la tenue de ce comité, un ou des représentants des partenaires assistent aux délibérations, à titre d'observateur. Au terme du processus d'évaluation, le comité soumet au conseil d'administration du FORSC et à ses partenaires la liste, classée par ordre de mérite, de la ou des demandes qu'il recommande pour financement.

DATES DU CONCOURS

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne dans le site Web du FORSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 25 MAI 2011** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce des résultats par courriel est prévue dans la semaine du 20 juin 2011.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne dans le site Web du FORSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2011** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du 9 janvier 2012.

Le début du projet est prévu pour le 1^{er} février 2012.

RENSEIGNEMENTS

L'adresse pour le dépôt des pièces à joindre à la demande et qui ne peuvent être acheminées sous format électronique :

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Programme *Actions concertées*

Concours : Jeux 2011-2012

140, Grande-Allée Est, bureau 470,
Québec (Québec) G1R 5M8

Pour obtenir plus d'informations sur ce concours :

Marc Bélanger

Chargé du programme *Actions concertées*

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3192

Courriel : actions-concertees-sc@fqrsc.gouv.qc.ca



Appel de propositions

Pour toute question ou problème d'ordre technique :

Centre d'assistance technique
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Téléphone : (418) 646-3669 ou
1-866-621-7084 (pour l'extérieur de la région de Québec)
Courriel : centre.assistance@fqrsc.gouv.qc.ca

Notez que les demandes d'assistance effectuées par courrier électronique sont traitées prioritairement.

Appel de propositions

ANNEXE 1 DÉPENSES ADMISSIBLES POUR LES PROJETS DE RECHERCHE* ET SYNTHÈSES DES CONNAISSANCES

DÉPENSES	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année
DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT					
Rémunération :					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)**					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)**					
- Dégagement de la tâche pour les partenaires***					
- Étudiants de 1er cycle					
- Étudiants de 2e cycle					
- Étudiants de 3e cycle					
- Stagiaires de recherche postdoctorale					
- Professionnels de recherche					
- Techniciens de recherche					
- Personnel administratif					
Honoraires professionnels :					
- Consultants					
Frais de dédommagement des participants à l'étude					
Frais de déplacement et de séjour					
Matériel et fournitures de recherche					
Frais de transport de matériel et d'équipement					
Frais de location de locaux et d'équipement					
Frais de télécommunications					
Fournitures informatiques et achat de banques de données					
Frais de production, d'édition ou de reprographie					
Frais de traduction					
Achat d'équipements					
Sous-total : Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement					
DÉPENSES DES CHERCHEURS DE COLLÈGE					
Frais de dégageant, chercheurs de collègue					
Suppléments statutaires, chercheurs de collègue					
Sous-total : Dépenses des chercheurs de collègue					
TOTAL DU FINANCEMENT					

* Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel de propositions.

** Offert lorsque mentionné dans l'appel de propositions.

*** Offert pour le volet de recherche-action seulement, et ce, pour les membres réguliers portant le statut COP.

Appel de propositions

ANNEXE 2 DÉPENSES ADMISSIBLES POUR SOUTIEN AUX ÉQUIPES DE RECHERCHE

Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement	Montant de base	Financement optionnel						par année \$
		Équipement	Partenariat (1)	Transfert	Valorisation	Chercheurs de collège	Équipe interrégionale	
Rémunération :								
-Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable de l'équipe)								
-Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur de collègue) ⁽²⁾								
-Dégagement de la tâche pour les partenaires								
-Étudiants de 1 ^{er} cycle								
-Étudiants de 2 ^e cycle								
-Étudiants de 3 ^e cycle								
-Stagiaires de recherche postdoctorale								
-Professionnels de recherche								
-Techniciens de recherche								
-Personnel administratif								
Complément de bourses aux :								
-Étudiants de 1 ^{er} cycle								
-Étudiants de 2 ^e cycle								
-Étudiants de 3 ^e cycle								
-Stagiaires de recherche postdoctorale								
Honoraires professionnels :								
-Chercheurs invités								
-Conférenciers invités								
-Consultants								
Frais de déplacement et de séjour								
Matériel et fournitures de recherche								
Frais de transport de matériel et d'équipement								
Frais de location de locaux et d'équipement								
Frais de télécommunications								
Fournitures informatiques et achat de banques de données								
Frais de production, d'édition ou de reprographie								
Frais de traduction								
Achat d'équipements								
TOTAL : DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN EQUIPEMENT								

POUR INFORMATION SEULEMENT

■ Dépenses non admissibles
 (1) Pour les équipes en partenariat seulement.
 (2) Offert lorsque mentionné dans l'appel de propositions

*Appel de propositions*

ANNEXE 3 PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS ENTOURANT LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L'INTENTION DES CHERCHEURS ET DES PARTENAIRES

Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle

Conformément au Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche et aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche, le Fonds et les partenaires reconnaissent la propriété intellectuelle des chercheurs sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de ce protocole.

Droits des parties concernant les données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) les données brutes originales colligées par les chercheurs ou sous leur supervision, sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les travaux de recherche intérimaires (communiqués dans le cadre des activités de suivi ou sous la forme de rapports intérimaires), sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs.

Droits des parties concernant le rapport final et les résultats de recherche

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport final. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les résultats de recherche qui ont fait l'objet d'une diffusion publique par les chercheurs (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Web). Le chercheur responsable de la demande s'engage à procéder à une divulgation complète des résultats de la recherche, le plus rapidement possible, à travers les activités de suivi, le rapport final, l'activité de transfert, les publications ou autrement.

Citations appropriées

Le Fonds et les partenaires financiers s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

Acceptation de la subvention

En acceptant la subvention, le responsable octroie une licence non exclusive et non transférable de ses droits d'auteur sur le Rapport final, sans limites territoriales (mondiale) et pour une durée illimitée, pour laquelle la subvention constitue considération. Cette licence est octroyée au Fonds Société et Culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers. Le responsable garantit au Fonds Société et Culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers qu'il détient tous les droits lui permettant de consentir à la cession de ses droits d'auteur conformément à la présente.